

Montréal, le 09 novembre 2023

Aux membres du corps professoral du Département
Aux chefs des départements et services cliniques du réseau du Département
Aux résidents du Département

Objet : Concours 2024 - 2025 – Bourses de formation complémentaire du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Version 26 janvier 2024

Chers collègues et résidents,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les résidents du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire¹, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, sont invités dès le 1^{er} décembre 2023 à soumettre leur candidature pour l'une de trois bourses de formation complémentaire qui seront offertes par le Département pour l'année académique 2024-2025.

Ce nouveau programme offre trois bourses de 5 000 \$ aux résidents finissants éligibles, soit :

- Une (1) bourse provenant d'une subvention de la compagnie Bayer Canada ;
- Deux (2) bourses provenant des fonds philanthropiques du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire, Université de Montréal.

Vous trouverez ci-joint les critères d'éligibilité pour ces bourses, le mécanisme de sélection des récipiendaires, un formulaire de candidature ainsi que la liste des documents à joindre.

La lettre d'appui du chef hospitalier, le formulaire de demande de mise en candidature et les documents constituant le dossier de mise en candidature du ou des résident(s) sélectionné(s) dans le centre hospitalier doivent être transmis par courriel au Département, à l'attention de Mme Fenomalala Rasabotsy (secretariat-rromn@radiol.umontreal.ca), au plus tard le **29 mars 2024**.

À noter que les dossiers des candidats doivent être acheminés au Département universitaire *par le secrétariat de votre département/service hospitalier*. Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Je remercie chaleureusement Bayer Canada, ainsi que les donateurs de nos fonds philanthropiques au Département, dont les contributions permettent aujourd'hui d'initier ce programme de bourses de formation complémentaire pour les recrues cliniques dans nos hôpitaux.

Afin de contribuer à nos fonds philanthropiques, et continuer à avoir un impact significatif sur la formation de notre relève et l'enrichissement du corps enseignant dans tous nos centres, je vous encourage à donner à <https://radiologie.umontreal.ca/departement/philanthropie/>.

Carl CHARTRAND-LEFEBVRE MD MSc FRCPC
Professeur titulaire
Directeur, Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire
Faculté de médecine, Université de Montréal

¹ Le Département, dans ce qui suit

BOURSES DE RECRUTEMENT CLINIQUE CONCOURS 2024-2025

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidats admissibles doivent :

1. Être inscrit à titre de médecin-résident à l'Université de Montréal comme étudiant régulier dans un programme de spécialité de notre Département (programmes de radiologie, radio-oncologie, médecine nucléaire) ;
2. Poursuivre une formation complémentaire au courant de l'année académique 2024-2025, débutant entre le 1er juillet 2024 et le 30 octobre 2024;
3. Rédiger une lettre de motivation décrivant l'institution où aura lieu le fellowship, l'expertise qui sera acquise, les besoins du département ou service clinique qui l'accueillera à son retour, le plan de formation complémentaire complet prévu, ainsi que le plan de développement professionnel et académique du candidat durant ses 5 premières années au retour à l'Université de Montréal ;
4. Se démarquer par l'excellence de son curriculum vitae, notamment la formation, le dossier académique, l'enseignement, les activités de recherche et travaux d'érudition, la contribution à l'institution et le rayonnement. Le modèle de la Faculté de médecine peut être téléchargé de <https://radiologie.umontreal.ca/ressources/affaires-professorales/documents/> (modèle complet du CV à sélectionner);
5. Obtenir une *lettre du chef hospitalier* qui atteste de la pertinence a) des champs d'intérêt clinique dans le domaine de surspécialisation (contexte, besoins, etc.), b) de la formation académique (recherche et / ou pédagogie) qui sera acquise, et c) le plan de formation complémentaire complet prévu par le candidat;
6. Plus précisément quant au volet académique de la formation complémentaire prévue (recherche et/ou pédagogie), obtenir une i) *lettre d'appui d'un chercheur clinicien ou fondamentaliste* du Département, ou ii) *d'un professeur du Département actif en pédagogie* (recherche, gestion, formation), démontrant le potentiel de collaboration au retour;
7. La formation complémentaire du candidat doit inclure au minimum 12 mois hors du Québec ;
8. Le candidat s'engage à signer un contrat par lequel il reviendra à l'Université de Montréal aux conditions déterminées, après sa formation, pour une durée minimale de trois (3) ans, ou, le cas échéant, à remettre la totalité de la bourse ;
9. S'engage à fournir un rapport d'activités faisant état des travaux rendus possibles grâce à l'obtention de la bourse.